

Remise officielle du label «Entreprise Socialement Responsable»

Le 23 novembre, le label ESR a été remis officiellement pour la troisième fois à 8 entreprises ayant répondu avec succès aux critères de la démarche de labellisation de l'INDR. Parmi ces 8 entreprises se trouvait le Légère Premium Hôtel Luxembourg S.A.

Rappelons que le label « Entreprise Socialement Responsable - ESR » a été créé pour accompagner les entreprises dans leur développement en matière de RSE. Le label ESR se décline en trois piliers du modèle RSE : « Social et Egalité des chances professionnelles », « Gouvernance » et « Environnement ».

Démarche à suivre pour obtenir le label ESR

La démarche à suivre par les entreprises intéressées par le label peut être résumée comme suit :

L'entreprise procède à une auto-évaluation de son comportement en matière de responsabilité sociale en utilisant l'outil électronique prévu à cet effet sur le site de l'INDR.

L'INDR informe ensuite l'entreprise du résultat de cette auto-évaluation. Deux hypothèses s'ouvrent alors à l'entreprise; soit elle est invitée à solliciter un audit/une vérification par un expert agréé en vue d'obtenir le label, soit elle se voit communiquer un plan d'action visant à parfaire ses performances pour suffire au référentiel. Ce plan d'action peut, le cas échéant, être mis en oeuvre avec l'aide d'un professionnel dûment agréé à ce titre par l'INDR.

Les entreprises souhaitant évaluer leur état d'avancement en matière de RSE peuvent consulter le site www.indr.lu . Elles y trouveront une information complémentaire leur proposant un outil d'auto-évaluation sous forme d'un référentiel adapté à leur secteur et à leur taille.



Le Légère Premium Hotel Luxembourg, représenté par Peter Van Gompel (d.g.à.d. 3ème)

L'UEL et l'INDR

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a signé en date du 31 octobre 2003 une charte portant sur le développement durable. Ce faisant, elle adhère aux principes du développement durable tel que défini par l'ONU comme étant la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs. Le développement durable nécessite partant une approche globale qui vise à mettre en cohérence tant les stratégies économiques et sociales qu'environnementales.

Dans le cadre de cet engagement, l'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin d'aider les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité des entreprises (INDR).

L'UEL s'attribue ainsi, à travers son institut INDR, un double rôle de facilitateur et d'acteur en matière de responsabilité sociale des entreprises : facilitateur, en offrant une plate-forme d'échanges et de promotion de bonnes pratiques aux entreprises actives dans le domaine de la RSE ou désirant le devenir ; acteur, en promouvant des concepts transversaux du développement durable dans la gestion des entreprises, dont la mise en pratique tient à la mise en oeuvre d'un label national de qualité.